

# 64 millions à saisir : qui, quoi, quand, comment?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - (1997)

Heft 6

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-644389>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## DU NOUVEAU À BERNE

## A L'OFEN, ça déménage!

L'Office fédéral de l'énergie vient de prendre possession de ses nouveaux locaux à Berne (Monbijoustrasse 74), réalisant ainsi un rêve de plus de vingt ans de regrouper ses services sous un même toit.

«Fluctuat nec mergitur» (qu'il oscille sans sombrer), à l'instar de la devise parisienne, c'est ce qu'on peut souhaiter au bâtiment affublé du nom de Titanic II et à ceux qui s'y démènent. Pour ses interlocuteurs, l'OFEN reste le même, un partenaire qui a gagné en consistance par le regroupement géographique de ses forces.

## Le «qui fait quoi» de l'OFEN

Une brochure de douze pages qui vient de paraître. Elle



présente les nombreuses tâches variées et les activités de l'OFEN, avec plusieurs références pour en savoir plus sur un domaine précis, qu'il soit politique, économique, technique ou écologique... mais toujours énergétique!

## La division technique sous la loupe

Au sein de l'OFEN, la division Technique énergétique couvre différents domaines qui vont de la recherche à l'application de nouvelles techniques relationnelles et durables de gestion de l'énergie, en passant par le soutien d'installations pilotes. Ces différents aspects sont présentés dans une autre brochure.

(Commande cf. page 8)

## RÉNOVATION: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

## 64 millions à saisir: qui, quoi, quand, comment?

Dans le cadre du programme fédéral de relance de l'économie, nous rappelons que 64 millions de francs ont été mis à la disposition d'Energie 2000 pour contribuer aux travaux de préparation pratique en vue d'économiser l'énergie et de favoriser les énergies renouvelables.

## ● Qui?

Les propriétaires qui investissent au moins 50 000 francs dans un projet déclenché ou accéléré par ce programme. Certains cantons (par exemple Vaud) participent à des travaux plus modestes.

## ● Quoi?

Quatre axes sont privilégiés: l'élaboration de l'enveloppe du bâtiment, de l'éclairage, la récupération de chaleur, le chauffage par énergies renouvelables. La subvention s'élève en moyenne à 10% des investissements ou maximum à 70 000 francs.

Le taux supérieur à 10% est appliqué lorsque deux axes au moins sont suivis, que le plan photovoltaïque est également utilisé ou que les économies d'énergie sont très importantes (plus de 50% ou standard/minergie).

## ● Quand?

Au plus tôt, les premiers seront les mieux servis. La Suisse

romande accumule un certain retard sur le reste du pays, à vous de corriger le tir! Vos demandes de subventions sont à déposer au plus tard en décembre 1998. La réponse vous parviendra dans le mois. Quant aux travaux subventionnés, ils devront être réalisés à la mi-1999.

## ● Comment?

Pour en savoir plus sur le programme, sur la démarche et les formules de demandes de subventions, adressez-vous à notre Service cantonal de l'énergie (BE: 032/944 10 40, JU: 032/421 53 90, VS: 027/606 31 00, FR: 026/705 28 43, NE: 032/889 47 26, GE: 022/319 23 23, VD: 021/316/70 16) ou au Centre «Programme d'investissements Energie 2000», chemin de la Raye 13, 1024 Ecublens, tél. 021/693 70 91, fax 021/693 55 60.

## LOI SUR L'ÉNERGIE

## L'état des délibérations

Deux points importants ont provoqué des discussions à propos de la loi de l'énergie:

- la suppression du décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) dans les bâtiments existants
- la suppression de l'option prévue pour les cantons de soumettre à autorisation l'installation de nouveaux chauffages électriques fixes.

La Commission pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) a commencé le 21 octobre 1997 à éliminer les divergences. Elle a en outre décidé d'étudier plus à fond la taxe incitative sur les énergies non renouvelables que le Conseil national avait

inclue dans la loi sur l'énergie lors de la session d'été 1997. Elle veut étudier notamment de nouvelles variantes d'une taxe incitative neutre du point de vue des coûts publics et leurs effets sur l'économie et l'utilisation de l'énergie, en les plaçant dans le contexte des deux initiatives populaires («solaire» et «énergie-environnement») en suspens. Elle fera, le cas échéant, de nouvelles propositions à l'assemblée plénière.

Les études décidées par la CEATE-CN entraînent un retard considérable des délibérations sur la loi sur l'énergie. Celle-ci ne pourra pas être ratifiée avant la session de printemps 1998.

## Investissement et participation de la Confédération

